

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 383

présenté par
M. Blazy, Mme Adam, MM. Zanchi, Jean-Marie Le Guen,
Dray, Cohen, Le Bouillonec, Le Roux
et les membres du groupe socialiste et apparentés

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 11 de cet article, substituer aux mots :

« au maire »

les mots :

« au centre communal d'action sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.